

HONORAIRES

MISSION TRANSACTION

| | |
|------------------------------|----------|
| De 0 à 30 000 € | 12 % TTC |
| De 30 001 à 75 000 € | 10 % TTC |
| De 75 001 à 120 000 € | 8 % TTC |
| De 120 001 à 150 000 € | 7 % TTC |
| De 150 001 € à 250 000 € | 6 % TTC |
| A partir de 250 001 € | 5 % TTC |
| <i>(Tva en vigueur 20 %)</i> | |

MISSION LOCATION - RECHERCHE ET MISE EN PLACE DU LOCATAIRE UNIQUEMENT

Recherche + négociation+ rédaction du bail

7 % ht (+ tva en vigueur), soit 8,4 % TTC du montant annuel du loyer avec un plafond de 12 € le m²

Etat des lieux

3 % ht (+ tva en vigueur), soit 3,6 % TTC du montant annuel du loyer avec un plafond de 3 € le m²

Le montant total de ces missions sera, conformément à la législation en vigueur, partagé par moitié entre le bailleur et le locataire.

MISSION GESTION LOCATIVE

Gestion d'un bien immobilier pour le compte du bailleur, en faisant appliquer les conditions du bail, avec encaissements de toutes sommes dues par le locataire, paiement des dépenses liées au bien, reversement des fonds disponibles, avec suivi technique, administratif, juridique et fiscal, et dans les conditions et limites prévues au mandat de gestion.

Recherche + négociation+ rédaction du bail

6 % ht (+ tva en vigueur), soit 7,20 % TTC du montant annuel du loyer

Etat des lieux

2 % ht (+ tva en vigueur), soit 2,40 % TTC du montant annuel du loyer

Gestion administrative, technique et juridique :

10 % ht (+ tva en vigueur), soit 12 % TTC sur toute somme due par le locataire, ainsi que sur toute somme encaissée à titre de subvention, indemnité ou autre.

Dans le cadre de locations soumises à la loi de 1989, le montant total de la mission recherche, négociation, et rédaction des actes, sera, conformément à la législation en vigueur, partagé par moitié entre le bailleur et le locataire.

Dans tous les autres cas, ce montant sera à la charge du locataire.

MISSION VACATION

- Toute prestation non prévue ci-dessus, fera l'objet d'une facturation calculée sur la base de la vacation. Par exemple, représentation à une Assemblée Générale.

Tarif : 50 € TTC de l'heure + frais de déplacement et de restauration

A la charge du demandeur

MISSION LOCATION SAISONNIERE

| | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Location saisonnière | 31 % TTC à la charge du Locataire |
| Frais de dossier | 15.00 € TTC par dossier |
| Location de drap de lit | 10 € TTC/ paire/semaine |
| Location de set de linge de toilette | 10 € TTC/ set /semaine |
| Location tv | 20 € TTC / semaine |
| Location lit d'appoint / lit bébé | 15 € TTC /semaine |
| Option ménage | Prix selon bien |

ESTIMATION (location et transaction)

A partir de 50 € TTC. Nous consulter pour devis